

# Brocante de Torfou

L'A.S.C.T. organise une brocante en Juin.

Vous pouvez donc retenir votre dimanche **02 JUIN** pour faire de la place dans vos garages, granges, greniers, caves, armoires, ... ou prévoir de les remplir par de nouveaux objets.

Les inscriptions peuvent être effectuées dès maintenant ;  
Vous trouverez ci-joint tous les éléments vous permettant de vous inscrire.

Nous vous attendons nombreux et vous remercions par avance pour votre participation.

**L'équipe de l'A.S.C.T.**

# BROCANTE DE TORFOU

ORGANISEE PAR : **Amicale Sportive et Culturelle de Torfou**

DATE DE LA VENTE : **Dimanche 2 Juin 2024**

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Le vide-greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Conformément à la réglementation, les ventes d'objets neufs ou de produits alimentaires sont interdites.
- L'inscription préalable est obligatoire (voir modalités ci-dessous).
- L'installation des stands se fera entre 5H et 8H. Les horaires d'ouverture au public sont de 8H à 18H.
- Vous trouverez sur place une buvette avec possibilité de restauration (sandwich, barbecue, ...).
- Un parking est prévu à proximité des stands pour stationner votre véhicule.

### Modalités d'inscription :

Les documents suivants sont à envoyer à **ASCT - 16 Grande Rue - 91 730 TORFOU** ou à déposer dans la boîte à lettre ASCT devant la Mairie :

- Une demande d'emplacement complétée avec vos nom, prénom, adresse, nombre de mètre linéaire pour votre stand. (*modèle joint*)
- Une photocopie de votre carte d'identité.
- Une attestation sur l'honneur de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (*modèle joint*)
- Le règlement du vide greniers signé. (*modèle joint*)
- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour retours de documents. (Pas nécessaire pour les habitants de Torfou)
- Un chèque de règlement à l'ordre de l'ASCT (*voir tarifs au dos*)

A réception de ces éléments, nous vous renverrons :

- L'autorisation d'occupation du domaine public
- Le plan d'accès
- Le plan détaillé avec la localisation de votre emplacement
- Un bon pour un café ou un thé

Si nécessaire vous pouvez nous joindre au **07 84 63 40 32**, en semaine entre 18h et 20h à partir du **1<sup>er</sup> Avril**

Ou nous écrire à l'adresse suivante : [asctorfou@gmail.com](mailto:asctorfou@gmail.com)

Nous vous remercions par avance de votre participation.

Tarifs :

- Résidants de TORFOU ..... 4 € par mètre linéaire
- Extérieurs ..... 5 € par mètre linéaire
- Supplément pour voiture sur le stand <sup>(1)</sup> ..... 10 €

Exemples :

TORFOLIENS			EXTERIEURS		
Nb de ml	Sans véhicule	Avec véhicule	Nb de ml	Sans véhicule	Avec véhicule
1	4 €	---	1	5 €	---
2	8 €	---	2	10 €	---
3	12 €	---	3	15 €	---
4	16 €	26 €	4	20 €	30 €
5	20 €	30 €	5	25 €	35 €
6	24 €	34 €	6	30 €	40 €
7	28 €	38 €	7	35 €	45 €
8	32 €	42 €	8	40 €	50 €
9	36 €	46 €	9	45 €	55 €
10	40 €	50 €	10	50 €	60 €
11	44 €	54 €	11	55 €	65 €
12	48 €	58 €	12	60 €	70 €

1. sous réserve de disponibilité des emplacements

**LES DOCUMENTS QUI  
SUIVENT, A IMPRIMER  
ET  
COMPLETER PAR VOS  
SOINS, SERONT ENSUITE  
RETOURNES A L'ASCT  
16 GRANDE RUE  
91730 TORFOU**

# BROCANTE DE TORFOU

ORGANISEE PAR : **Amicale Sportive et Culturelle de Torfou**

DATE DE LA VENTE : **Dimanche 2 Juin 2024**

## DEMANDE D'EMPLACEMENT

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

Adresse mail : ..... @ .....

**Pour les commerçants, N° d'immatriculation au RCS ou pour les auto-entrepreneurs, référence du récépissé de déclaration au CFE ou à l'INSEE**  
.....

**Nombre de mètres linéaires demandés :** ..... mètre(s) linéaire(s)

Véhicule conservé sur le stand <sup>(1)</sup>: OUI - NON

### Documents à transmettre :

- **Photocopie d'une pièce d'identité (Recto/Verso)**
- **Attestation sur l'honneur** de ne pas participer à deux autres vide-greniers dans l'année (sauf commerçants et auto-entrepreneurs)
- **Règlement signé**

- Enveloppe timbrée à votre adresse (Pas nécessaire pour les habitant(e)s de Torfou

- Chèque à l'ordre de « A.S.C.T »

<sup>(1)</sup> sous réserve de disponibilité des emplacements

## **BROCANTE DE TORFOU**

ORGANISEE PAR : **Amicale Sportive et Culturelle de Torfou**

DATE DE LA VENTE : **Dimanche 2 Juin 2024**

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) .....

né(e) le .....

à .....

atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres vide-greniers entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 2 juin 2024.

Fait à ....., Le .....

**SIGNATURE**

# BROCANTE DE TORFOU

ORGANISEE PAR : **Amicale Sportive et Culturelle de Torfou**

DATE DE LA VENTE : **Dimanche 2 Juin 2024**

## REGLEMENT

Article 1 : Le présent vide greniers est soumis au régime des ventes aux déballages et réglementé par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

Article 2 : Afin d'être autorisés à utiliser le domaine public, les particuliers doivent remettre aux organisateurs une attestation sur l'honneur **de « non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile»** et présenter une pièce d'identité en cours de validité. Les professionnels présenteront leur carte d'immatriculation au registre du commerce, ou le récépissé de déclaration d'activité remis par le centre de formalités des entreprises.

Article 3 : Seule est autorisée la vente d'objets mobiliers usagés. **Toute vente d'objets neufs est interdite.**

Article 4 : Les professionnels de l'alimentaire et la vente d'alimentaire ne sont pas admis.

Article 5 : Le prix des emplacements est fixé à 4 € **le mètre linéaire** pour les habitants de Torfou, et 5 € pour les extérieurs.

Article 6 : Le périmètre du vide-greniers sera accessible aux véhicules pour l'installation des exposants entre 6 heures et 8h00 et pour le rangement à partir de 18 heures. **Les véhicules seront obligatoirement garés en dehors du lieu d'exposition**

Article 7 : Des emplacements particuliers ont été prévus pour les exposants qui souhaiteraient conserver leur véhicule. Celui-ci étant alors considéré comme un emplacement de vente supplémentaire, donnera lieu à un règlement supplémentaire et forfaitaire de 10 €.

Article 8 : Les exposants doivent laisser le libre accès aux riverains (ne pas gêner les accès de garage notamment)

Article 9 : Les exposants sont responsables de toutes dégradations, nuisances et dommages occasionnés pendant la manifestation. **Ils devront veiller à la propreté de leur emplacement et ne pas y laisser d'objets encombrants.** Un sac poubelle est remis à chaque exposant qu'il déposera, à son départ, **près du stand « buvette » des organisateurs.**

Article 10 : Aucun remboursement ne sera fait en cas d'intempéries ou autre empêchement.

Article 11 : Ce règlement s'impose à tous les exposants du vide greniers/brocante de Torfou et sera approuvé et signé par chacun de ceux-ci.

NOM .....

A ....., le ..... SIGNATURE

